

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, NOVEMBER 20, 1788.

JEUDI, le 20 NOVEMBRE, 1788.

BERLIN, July 26.

BY an *estafette* arrived this day from the Court of Russia we learn that his Swedish Majesty had hardly reached Finland when the fortress of Nyfchlofs surrendered to his arms, and the whole garrison were made prisoners of war. Since this event his Majesty has laid siege to Fredericksham; and such is the general consternation at Petersburg, that many of the principal inhabitants are preparing to set off for Moscow.

Paris, August 9. The Gazettes of Amsterdam, Leyden, and Utrecht, are prohibited in this country: Being written in French, and by that means communicating to the whole kingdom several pieces which government think proper to conceal; the licence refused to the French Gazette, is likewise refused to others.

Copenhagen, August 12. This city, which has for a series of years enjoyed the blessings of peace, appears at this moment, the scene of naval and military exertions. The Prince Royal of Denmark is a prodigy! His Highness's arrangements have happily reduced all the departments of war under a kind of martial discipline, which has called forth the warlike spirit of the Danes. The merchants, however, are averse to hostilities, and are apprehensive of the interference of England, in consequence of the Emperors of Russia's ingratitude to that country, and which she feels the consequences of at this period in a very great degree.

Edinburgh, August 14. Letters are received here from Petersburg, which mention, that they are in very great confusion there.—Foreigners are disposing of their property as fast as possible, and remitting it to England, in consequence of which the exchange against Russia has risen considerably. The rouble was only 2s. 8d. in place of 3s. 6d.

LONDON, August 21.

The Russian Account of the Action between them and the Swedes.

The public have already had those which came from the Swedes. Now they are to hear the other side.

By a Russian frigate which Admiral Greig detached soon after the action, the victory was, at Copenhagen, generally understood to have declared in favour of the Russians—and this principally from the circumstance that the Russian Squadron kept the sea, while the Duke of Sudermania made sail for Helsingfors.

The loss is stated, by the Russians, to have been nearly equal on both sides. The Swedes took one ship of the line, and the Russians another. It was that commanded by the Count de Wachmeister, which, in the Swedish accounts, was mentioned as missing.

It is remarkable, that the ships captured on each side, carried flags. The Russians deny that any of their ships were sunk in the engagement, and that any of their frigates were taken.

The Swedish ship that was captured, was the Prince Gustavus. It struck to the Russian Admiral.

The Russian fleet consisted of 20 ships of the line (several of which were three deckers) nine frigates, and two chebecs. The Swedes had 15 ships of the line, and eight large frigates, which Admiral Greig says, carried heavy metal, and took a share in the action.

Admiral Greig has declared that he never was in an action better sustained on both sides. Though a perfect calm rendered the helms of no use, and the vessels unmanageable, a constant and heavy cannonade was kept up from five till ten at night. The Russians reckon 319 killed, and 685 wounded. They compute the loss of the Swedes to be much greater, from the number that they found of killed and wounded on board the ship of the Vice-Admiral. These they state to have been not less than 300.

A letter from Copenhagen, of the 28th ult. says, the Court of Berlin, with the Elector of Hanover as a Coadjutor, are practising with his Danish Majesty, to prevent, if possible, his giving any assistance to Russia against the Swedes. It is notwithstanding the true interests of Denmark to prevent any accession of the power to Sweden, having more to apprehend from that quarter than Russia, when in the zenith of her prosperity.

The King of Sweden has required of the King of Prussia a support of 30,000 men, by virtue of a treaty of alliance between them.

It is added, in the accounts brought by the mail, that there is no doubt of this requisition being immediately complied with.

The Court of Denmark is now beginning to be rather explicit in its declarations. The Count de Bernstorff, First Minister of State, has already announced to the Foreign Ambassadors the intention of his Court to afford Russia the succours stipulated for by the treaties subsisting between the two States.

It appears, therefore, no longer problematical, that the flames of war will soon blaze over all the Northern part of Europe. Sweden has called upon a fourth power for the assistance which she is also bound by treaty to afford her.

The Prince Royal of Denmark, in consequence of an express that was sent to him, is returned to Copenhagen.

Admiral Dresden, with three Russian ships of 100 guns, is joined by two Danish men of war; and it is said, that their destination is to block up the harbour of Gottenburg.

The Russians are buying up such quantities of corn in Holland—that a stop is shortly expected to be put by authority to farther exportation, to prevent a scarcity.

BERLIN, 26 Juillet.

NOUS apprenons par un *estafette* arrivée ce jour de la cour de Russie, que Sa Majesté Suédoise a été à peine arrivée dans le Finland, que la forteresse de Nyfchlofs s'est rendue à ses armes, et que toute la garnison a été faite prisonniers de guerre. Sa Majesté a, depuis cet événement, mis le siège devant Fredericksham; et telle est la consternation à Petersburg, que plusieurs des principaux habitans se préparent à partir pour Moscow.

Paris, le 9 Août. Les gazettes d'Amsterdam, de Leyde et d'Utrecht, sont prohibées en ce Royaume, parcequ'elles sont écrites en François, et par conséquent communiquent dans tout le pais plusieurs nouvelles que le Gouvernement juge à-propos de cacher. La permission que l'on refuse à la gazette Française, est aussi refusée à d'autres.

Copenhague, 12 Août. Cette ville, qui depuis nombre d'années a joui des douceurs de la paix, paroît en ce moment le théâtre des exertions navales et militaires. Le Prince Royal de Danemarck est un prodige: Les arrangemens de Son Altesse ont heureusement réduit tous les départemens de la guerre sous une espèce de discipline militaire, qui a reveillé l'esprit belliqueux des Danois. Cependant les Négocians ont de l'aversion pour les hostilités, et appréhendent que l'Angleterre ne se mette de la partie, à cause de l'ingratitude de l'Impératrice de Russie à son égard, dont elle ressent aujourd'hui très grièvement les conséquences.

Edimbourg, 14 Août. On a reçu ici des lettres de Petersburg, qui font mention que l'on y est en grande confusion. Les étrangers se défont de leurs propriétés aussi promptement que possible et en font les remises en Angleterre, ce qui a fait hausser l'échange contre la Russie considérablement. Le rouble n'étoit que de 2sh. 8d. au lieu de 3sh. 6d.

LONDRES, 21 Août.

Combat naval entre les RUSSIENS et les SUÉDOIS, relation de la RUSSIE.

Le public a déjà eu celle de la part des Suédois. Or il faut maintenant qu'il apprenne ce que dit l'autre partie.

Suivant le rapport d'une frégate Russe que l'Amiral Greig détacha peu après l'action, on étoit généralement d'opinion à Copenhague que la victoire s'étoit déclarée en faveur des Russiens; et cela surtout à cause de la circonstance que l'escadre Russe a tenu la mer, au lieu que le Duc de Sudermanie a fait voile à Helsingfors.

Les Russiens estiment la perte à-peu-près égale des deux côtés. Les Suédois prirent un navire de ligne, et les Russiens un autre. Ce fut celui que commandoit le Comte Wachmeister, dont les relations Suédoises font mention comme manquant.

Il est remarquable que les vaisseaux pris de part et d'autre portoient pavillons. Les Russiens nient qu'aucun de leurs vaisseaux ait été calé à fond dans le combat, ni qu'aucune de leurs frégates ait été prise.

Le Navire Suédois qui a été pris est le prince Gustave, qui se rendit à l'Amiral Russe.

La flotte Russe consistoit en 20 navires de ligne, dont plusieurs à trois ponts, neuf frégates et deux chebecs; les Suédois avoient 15 navires de ligne et huit grosses frégates, qui, à ce que dit l'Amiral Greig, portoient de gros canons, et eurent part à l'action.

L'Amiral Greig a déclaré qu'il n'a jamais été dans une action mieux soutenue des deux côtés. Quoiqu'un calme parfait rendit les gouvernails inutiles, et les vaisseaux hors d'état de pouvoir être manœuvrés, une cannonade constante et très vive fut soutenue depuis cinq heures jusqu'à dix heures du soir. Les Russiens comptent 319 tués et 685 blessés. Ils comptent la perte des Suédois à beaucoup plus, par le nombre de tués et blessés qu'ils trouverent à bord du Vice-amiral, qu'ils ne font pas monter à moins de 300.

Une lettre de Copenhague du 28 du passé, dit, que la Cour de Berlin, avec l'Electeur de Hanovre, en qualité de Coadjuteur, sont en négociation avec Sa Majesté Danoise pour empêcher, s'il est possible, qu'il ne donne assistance à la Russie contre la Suède. Il est néanmoins du véritable intérêt du Danemarck d'empêcher que la Suède n'accroisse sa puissance, ayant plus à appréhender d'elle que de la Russie, lorsque la dernière sera dans son plus haut degré de prospérité.

Le Roi de Suède a requis du Roi de Prusse un secours de 30,000 hommes, en vertu du traité d'alliance entre eux.

On ajoute, dans les relations apportées par la maille, qu'il n'y a point de doute que cette requisition ne soit incontinent accordée.

La Cour de Danemarck commence à être explicite dans ses déclarations. Le Comte de Bernstorff, premier ministre d'état, a déjà annoncé aux Ambassadeurs étrangers l'intention de sa Cour de fournir à la Russie les secours stipulés par le traité qui subsiste entre les deux états.

Or il ne paroît plus problématique, que le feu de la guerre enflamra bientôt tout le nord de l'Europe. La Suède a appelé à son secours une quatrième puissance, qui est aussi obligée par traité de la secourir.

Le Prince Royal de Danemarck est retourné à Copenhague, en conséquence d'un express qui lui a été envoyé.

L'Amiral Dresden, avec trois vaisseaux Russiens, de 100 canons, est joint par deux navires de guerre Danois; et l'on dit que leur destination est de bloquer le havre de Gottenbourg.

Les Russiens achètent de si grandes quantités de grains en Hollande, qu'on s'attend que l'on mettra bientôt par autorité arrêt à toute nouvelle exportation, afin d'éviter une disette.

The magazines and arsenal of the Russians, at Cherson, have been set on fire, but whether by accident or design, is not positively known. The loss, however, is considerable, and in that country irreparable.

By the last advices received from Mr. Fenwick the English Consul at Elsinour, dated the 2d of August, we learn that three Russian men of war of 100 guns each, and four frigates, had arrived at Copenhagen, to be reinforced by a squadron of Danish men of war, and to proceed immediately for the North Seas.

A Russian brig and cutter has taken 12 merchant ships in the Baltic, and carried them into Copenhagen.

Four Danish men of war and four frigates are ready to put to sea, and the whole navy is sitting with the utmost dispatch.

Mons. de Brienne, and the Comte de la Luzerne, the army and navy Ministers of France, have been admitted to a seat in the Cabinet, which they had not before, a circumstance the Parisians look upon as a certain sign that the nation will be speedily involved in the present disputes that threaten a general war.

We are assured that the conduct of the King of Sweden, in falling upon the Russians without any provocation, has so enraged the Empress, that she proposed in council, that her son, the Grand Duke Paul, should assume the title of King of Sweden, and assert his claim to it with all the forces of the empire. This Prince is, no doubt, the lineal heir to the Crown of Sweden, as his father was Duke of Holstein Gottorp, and the presumptive heir of the then King, when the late Empress Elizabeth opened to his view the succession to the Russian empire, by declaring him her heir. The balance of power, and the then alliances of Russia, made it necessary, that in accepting the inheritance of the Imperial Crown, he should renounce his right to the Crown of Sweden, which was entailed upon a distant relation, the Prince-Bishop of Lubec, and his heirs, from whom the present Gustavus III. is descended. This may render the present contest between the Russians and the Swedes more serious than the King of Sweden might at first have apprehended.

They write from Gibraltar of the 30th ult. that the French have lately exported from Toulon whole ship loads of naval and military stores, arms, ammunition, cordage, and other articles; but that it is not known to what part of the world the vessels were bound, though it was shrewdly guessed to be for the Mauritius or the peninsula of India.

Government have lately established by means of Mr. Elliot, the Envoy at Copenhagen, a communication across the two arms of the sea called the Pilots, for the more speedy conveyance of intelligence to and from the North.

August 30. By letters from Sir James Ainslie, at Constantinople, the last of which is dated July the 15th, we learn, the plague has much increased there, as well as in all the towns and villages bordering on the Bosphorus and Propontis, and on the road towards Belgrade; it is likewise broken out in Moldavia, where its ravages among the Austrian troops is very considerable, and which greatly contributed to the retreat of the army before that place. He further says, this contagious disorder has already carried off 6,000 people at Chetzim, and that the malady exists over all the Turkish frontiers; a circumstance which, added to the meditated invasion into the Bannat, and towards the Sava, can hardly fail to make a most extensive devastation. The weather having set in very sultry for some time past, is very unfavourable for the inhabitants of this unhappy country.

September 2. Upwards of 200 sail of ships, from the West Indies and America, are now on their passage to England, and may be expected to arrive in the course of about ten days, some having sailed the latter end of July, and the others the first of last month.

Sept. 3. According to letters from Gibraltar of the 17th ult. a number of vessels had arrived there from England, with stores, building materials, ammunition, and provisions, for the use of the garrison; as also several ships from the cod fishery at Newfoundland to the Mediterranean market.

Instructions are now gone to Mr. Elliot his Majesty's Envoy and Plenipotentiary at the Court of Denmark, to be very particular in enquiring into the circumstances of some vessels from Sweden for England, which have been taken by the Russians and carried into Elsinour.

SEPTEMBER 4.

FRENCH NEWS EXTRAORDINARY.

On Friday last an Extraordinary Courier arrived at M. De Calonne's hotel from Paris; the news he brings with him are of the most important nature to all Europe, being no less than a change in the Ministry as well as the system of politics which have so unsuccessfully reigned in France.

On Sunday the 24th of August at four o'clock in the afternoon, the Archbishop of Sens, Prime Minister of France, was dismissed from his employments; or in other words turned out, by the unanimous voice of the whole nation; his dismissal was followed by that of the whole party, who have so strongly advised the King to contend with his Parliaments.

On Monday the 26th, M. Necker was nominated Minister and Director-general of the Finances; he has the management of all, he is, in short, *spes, salusque populi*.—Mr. Necker's appointment was received at Paris with universal joy, and the hopes of seeing the troubles shortly at an end made the rejoicings more than ordinary. M. De Breteuil, who lately resigned, comes in course into the Administration, which will be entirely composed of the Queen's party.

It is said that for the sake of M. Necker's enjoying several charges, places and honors, bestowed only on Catholics, the term of twenty-five years is allowed him for abjuring the errors of his religion. He is now almost sixty, so that at eighty-five he is to make a declaration of his religious sentiments.

The probability of this change was announced some weeks ago, and even the successors were named. Since that time the operations of Government have been so inconclusive and vague, that what was resolved on one day became changed the next. This is fairly attributed to the ascendancy the Archbishop had over the King, who being both set on one object, which was to destroy the true constitution of the kingdom, to abridge the rights of Parliament, and to place the Monarch above the laws of the realm, invariably found an opposition to their projects. The day therefore which decided the fate of a late Ministry will be a memorable epocha in history of France.

The Parliaments continue very violent and their functions remain still

On a mis le feu aux magasins et l'arsenal des Russiens à Cherson; mais on ne fait pas positivement si c'est par accident ou à dessein. La perte est néanmoins considérable, et irréparable dans ce pays.

Par les derniers avis reçus de Mr. Fenwick, Consul Anglois à Elsinour, en date du 2 Août, nous apprenons que trois navires de guerre russiens de 100 canons chaque, et quatre frégates, étoient arrivées à Copenhague pour être renforcées par une escadre de navires de guerre Danois et pour suivre incontinent leur route pour les Mers du Nord.

Un brig et une Corvette Russe ont pris 12 navires marchands dans la Baltique, et les ont mené à Copenhague.

Quatre navires de guerre et quatre frégates Danoises sont prêts pour mer, et l'on est après équiper la marine avec toute la diligence possible.

Monsieur de Brienne et le Comte de la Luzerne, ministres de l'armée et de la marine de France, ont été admis à siéger dans le Cabinet; cette honneur, dont ils ne jouissoient pas auparavant, est une circonstance que les Parisiens regardent comme un signe certain que la nation sera bientôt engagée dans les présentes disputes qui menacent d'une guerre générale.

Nous sommes assurés que la conduite du Roi de Suède, en tombant sur les Russiens sans provocation, a tellement enragé l'Impératrice de Russie, qu'elle a proposé en Conseil, que son fils le Grand Duc Paul prit le titre de Roi de Suède, et y fit valoir ses prétentions avec toutes les forces de l'Empire. Ce Prince est sans doute l'héritier linéal de la Couronne de Suède, car son pere étoit Duc de Holstein Gottorp, et héritier présumptif du Roi alors régnant, lorsque la défunte Impératrice Elizabeth lui ouvrit la succession à l'Empire Russe en le déclarant son héritier. Il étoit nécessaire pour préserver la balance de puissance, et à cause des alliances qu'avoit alors la Russie, qu'en acceptant l'héritage de la Couronne Impériale, il renonçât à son droit sur la Couronne de Suède, qui dévolut à un parent éloigné, le Prince Evêque de Lubec et ses héritiers, dont le Roi actuellement régnant Gustavus III. est descendu. Cela pouroit rendre la conteste présente entre la Russie et la Suède plus sérieuse que le Roi de Suède ne se l'étoit d'abord imaginé.

On écrit de Gibraltar, du 30 passé, que les François ont récemment exporté de Toulon des cargaisons entières de munitions navales et militaires, des armes, du cordage et autres articles; mais qu'on ne fait pas pour quelle partie du monde ces vaisseaux sont destinés; on conjecturoit cependant que c'étoit pour Mauritius sur la Peninsule de l'Inde.

Le Gouvernement a depuis peu établi, par le moyen de Mr. Elliot, envoyé à Copenhague, une communication par les deux bras de la mer appelée les Pilotes, pour faire passer plus promptement les nouvelles entre le Nord et ce pays.

Le 30 Août. Nous apprenons par des lettres de Sir James Ainslie à Constantinople, dont la dernière est datée du 15 juillet, que la peste y a beaucoup augmentée, ainsi que dans les villes et villages qui sont sur les bords du Bosphore et du Propontis, et sur le chemin vers Belgrade. Elle s'est pareillement déclarée dans la Moldavie, où elle fait de grands ravages parmi les troupes Autrichiennes, ce qui a beaucoup contribué à la retraite de l'armée de devant cette place. Il dit de plus que cette maladie contagieuse a déjà emporté 6,000 personnes à Chetzim; et qu'elle régné sur toutes les frontières des territoires Turcs; circonstance qui, jointe à l'invasion méditée dans le Bannat et vers le Save, ne peut manquer de causer une dévastation considérable. Le tems, qui est devenu extrêmement chaud et pesant depuis quelque tems, est très infavorable aux habitans de ce malheureux pays.

Le 2 Septembre. Plus de deux cens vaisseaux des Indes Occidentales et d'Amérique, sont actuellement sur leur passage en Angleterre; et l'on peut attendre leur arrivée dans le cours d'environ dix jours, car quel que-uns sont partis à la fin de Juillet, et les autres le 1er du dernier mois.

Le 3 Septembre. Selon des lettres de Gibraltar du 17 du passé, un nombre de vaisseaux y étoient arrivés d'Angleterre, avec des munitions, des matériaux pour bâtir, et des provisions, pour la garnison; ainsi que plusieurs vaisseaux de la pêche à la morue de Terre-neuve pour les marchés de la Méditerranée.

On a envoyé des instructions à Mr. Elliot, Envoyé et Plenipotentiare de sa Majesté à la Cour de Danemarck, d'être très exacte à s'enquérir des circonstances relatives à quelques vaisseaux de Suède pour l'Angleterre, qui ont été pris par les Russiens et menés à Elsinour.

LE 4 SEPTEMBRE.

NOUVELLES EXTRAORDINAIRES DE FRANCE.

Vendredi dernier il arriva de Paris à l'Hôtel de Mr. De Calonne, un courrier extraordinaire, lequel apporte des nouvelles de la nature la plus importante à toute l'Europe, car elles n'annoncent pas moins qu'un changement dans le ministère ainsi que dans le système de politique qui a régné en France avec si peu de succès.

Samedi le 24 Août, à 4 heures après midi, l'Archevêque de Sens, Premier Ministre de France, fut démis de tous ses emplois, ou plutôt expulsé au désir unanime de toute la nation. Sa démission fut suivie de celle de tout le parti, qui a si obstinément conseillé le Roi de contester avec ses parlemens.

Lundi le 26, M. Necker fut nommé Ministre et Directeur-général des Finances. Il a la gestion de tout; en un mot, il est l'espoir et le salut du peuple. L'appointement de M. Necker fut reçu à Paris avec une joie universelle, et l'espérance de voir bientôt finir les troubles, rendit les réjouissances plus qu'ordinaires. M. de Breteuil, qui a depuis peu résigné, revient conséquemment dans l'administration, qui sera toute composée du parti de la Reine.

On dit qu'à l'effet que M. Necker puisse jouir de plusieurs charges, places et honneurs, qui ne sont conférées qu'aux Catholiques, on lui accorde le terme de 25 ans pour abjurer les erreurs de sa religion. Il est à présent âgé de presque 60 ans, de sorte qu'à 85 il doit faire une déclaration de ses sentimens de religion.

La probabilité de ce changement fut annoncée il y a quelques semaines, et même on nommoit les successeurs. Depuis ce tems les opérations du Gouvernement ont été si inconclusives et vagues, que ce qui étoit résolu un jour étoit changé le lendemain, ce que l'on attribue avec raison à l'ascendant que l'Evêque avoit sur l'esprit du Roi, lesquels ayant l'un et l'autre un même objet en vue, qui étoit de détruire la vraie constitution, et mettre le Monarque au dessus des loix du Royaume, trouvoient toujours un obstacle à leurs projets. Or le jour qui décida du sort du dernier Ministère, sera une époque mémorable dans l'histoire de France.

Les Parlemens continuent d'être très violens, et leurs fonctions restent

suspended, though the King has prorogued the execution of the edict for establishing the *Cour Pleniere*.

The first act of M. Necker's administration has been to revoke the late Prime Minister's edicts of the 16th and 18th of August, suspending the payment of the public securities; it was found absolutely necessary, to preserve the least popularity, to revoke them: The French funds have accordingly risen very considerably, and the payments at the Royal Treasury as well as at the *Caisse d'Escompte* now go on as usual. The stab that public credit has received, will, however, scarcely be recovered for many years.

What will be the future measures of the Cabinet it is impossible to determine. M. Necker has intimated his wish that the States General should be assembled on the first of January next, instead of the first of May, as he relies for every thing on their support, which the sooner it comes the better, but it is difficult to guess how this can be done. The general forms must be all broken through, nor is it determined in what manner the states shall be summoned. M. Necker therefore seems to propose a popular measure, without fixing the preliminary plan for its execution. In regard to settling with the Parliaments, the scheme is still more enveloped in darkness.

The dispatches received on Saturday, at the Secretary of State's Office, from Mr. Hailes, his Majesty's *Charge des Affaires* at Paris, confirm the accounts of the change of the French Ministry; and seem to hint, that something more astonishing to all Europe was likely to take place.

Q U E B E C, NOVEMBER 20.

Last Friday Capt. Duhamel and crew brought up here the Schooner Peggy, mentioned in our last. They went after her in the Duke of Cumberland Packet, which came up with and retook her on Monday the 10th, about eleven o'clock A. M. The Packet fired several shot at her, on which they ran the Schooner a-shore about five leagues below Mal-bay; and on the boat from the Packet boarding her they found only Joseph Fisher on board, Christopher Hervey and two others had escaped on shore.

QUEBEC, Nov. 20, 1788.

Merchants' Coffee-House.

THOMAS FERGUSON,

MOST respectfully informs his friends and the public in general, That he has removed to the house formerly Mr. Macpherson's Hotel, and lately occupied by Mr. Dillon; where he solicits a continuation of those favours he has been so recently honoured with; and assures them it shall be his constant care to procure the best provisions, liquors, and attendants, the country can produce.

DINNERS, SUPPERS, &c. &c. provided at the most strict notice.
TRAVELLERS accommodated with GOOD LODGINGS.

The House T. Ferguson has just quitted, is to be let by him until the first of May.

A VENDRE chez le Sieur CURCHOD,
DANS SA MAISON SOUS LA RUETTE,
De la Morue Seche à 12/6 per Quintal.

GENERAL POST-OFFICE

For His Majesty's Provinces in North-America.

QUEBEC, 13th November, 1788.

A Mail for England will be closed at this Office on Monday 8th December at four o'clock in the afternoon; it will be forwarded from Montreal on Thursday the 11th of that month, to be put on board His Majesty's Packet-boat which will sail from New-York for Falmouth on Wednesday the 7th of January next.

The Packet Postage cannot be received in America; but the Postage from hence to New-York is to be paid at the office where the letters are put in.

Letters for any part of the Continent of Europe must be sent under cover to a correspondent in London, otherwise they cannot be forwarded from hence.

HUGH FINLAY, Deputy Post Master General.

ALL persons having any demands on the Estate of

the late John Macnamara of Berthier, deceased, are hereby requested to send their accounts properly authenticated to the Subscriber, that they may be settled as soon as possible; and all those who are indebted to the said Estate, or to the Estate of Hugh Farries, late of Montreal, deceased, are required to pay their balances respectively to the Subscriber, who is duly authorized to receive the same, as Executor of the last Will and Testament of the said John Macnamara, and Attorney for the Executrix: Therefore to avoid all unnecessary trouble, notice is hereby given, that such of the fore-said debts as are not paid, or satisfied, before the first day of January next, will be sued for without further intimation or delay.—Also, To be SOLD or LET by the Subscriber for a term of years, and entered upon immediately, That very commodious and well situated House at Chambly, commonly known by the name of the Red House, with twelve acres of land, including a very good Orchard belonging thereto.—Also, another House and Lot adjoining to the former, containing thirteen acres of excellent arable land, with barn, stables, &c. &c. Any person wishing to purchase or rent the above-mentioned houses and lots, may be accommodated with either of them separately or otherwise, on the most reasonable terms, by applying to me,
Montreal, 29th October, 1788. *1p THOMAS M'CORD.

ST. GERMAIN, Curate at Repentigny, being the

Executor of the last will of the late Mr. Louis Dubois, merchant at St. Sulpice, made and passed by Mr. Saupin, Notary at l'Assomption, on the 6th of October 1788, gives notice to all the Creditors of the Estate of the said late Louis Dubois to produce their demands to him at his house at Repentigny aforesaid duly authenticated, in order to be discharged, agreeable to the Testator's desire; and such persons as are indebted to the said Estate, to make immediate payment to the said Executor.

Public Notice is given that the lot of ground belonging to the Estate of the said Louis Dubois deceased, containing little less than a square arpent, inclosed with cedar pickets, with a good house and some other buildings thereon erected, situate at the distance of four arpents from the church of St. Sulpice, a situation equally agreeable, fit for a merchant, and affording easy means of subsisting, will be sold or let, by applying to the said Executor.

WHEREAS Eli Branfon of Montreal, Gentle-

man, has lately purchased of Jean Marie Calvé of the Côte des Neiges, farmer, and guardian to his minor children, a lot of land situate at said Côte des Neiges in the precincts of Montreal, containing five arpents in front and twenty one arpents in depth, bounded in front by the King's road, behind by the land of Decartes, on one side by the Honorable Longueuil, and on the other side by Michael Barthelet dit Savoyard, with a stone dwelling-house, barn, stables and other out-houses, with the appurtenances thereunto belonging.

And whereas the greatest part of the purchase money thereof is to be paid on the twenty-fourth day of December next, and the remainder on the first day of May then and now next: All persons having claims on the above premises or any part thereof, by mortgage or otherwise, are requested to give notice thereof, in writing, to the subscribing Notary at his office in Notre Dame street, Montreal, on or before the said twenty-fourth day of December, otherwise the Purchaser will pay the same, and shall avail himself of this advertisement.

Montreal, 3d November, 1788.

JOHN GERBRAND BEEK, Pub. Notr.

encore en suspens, quoique le Roi ait prorogé l'exécution de l'édit pour établir la *Cour Pleniere*.

Le premier acte de l'administration de M. Necker a été de révoquer les édits du récent premier Ministre du 16 et du 18 d'Août, qui suspendent le paiement des sûretés publiques. On a trouvé qu'il étoit absolument nécessaire de les révoquer pour préserver la moindre popularité. Les fonds en France ont en conséquence haussé considérablement, et les paiemens au trésor Royal, ainsi qu'à la Chambre d'Escompte, se font à présent comme à l'ordinaire. Cependant plusieurs années auront peine à guérir le crédit public du coup qu'il a reçu.

Il est impossible de déterminer quelles seront les mesures que le Cabinet prendra à l'avenir. M. Necker a intimé qu'il souhaite que les États Généraux fussent assemblés le premier de Janvier prochain au lieu du premier de Mai, attendu qu'il se confie en toutes choses sur leur appui, qui le plutôt qu'il viendra sera le mieux; mais est il difficile de deviner comment cela se pourra faire. On doit passer par dessus toutes les formes générales, et il n'est pas décidé de quelle manière les États seront sommés. M. Necker semble en conséquence proposer une mesure populaire, sans fixer le plan préliminaire pour son exécution. Quant à s'arranger avec les Parliemens, c'est un plan envelopé dans des ténèbres encore plus épaisses.

Les dépêches reçues Samedi à l'Office du Secrétaire d'Etat, de la part de Mr. Hailes, Chargé d'affaires de sa Majesté à Paris, confirment la nouvelle du changement qu'il y a eu dans le ministère Français; ces mêmes dépêches semblent insinuer qu'il y a apparence que quelque chose de plus étonnant à l'Europe aura lieu.

Q U E B E C, 20 Novembre.

Le Capitaine Duhamel et son équipage ramenerent ici Vendredi dernier la Goelette Peggy, dont il est fait mention dans notre dernière. Ils la poursuivoient dans le Paquebot le Duc de Cumberland, lequel l'atteignit et la reprit Lundi le 10, vers onze heures du matin. Le Paquebot lui tira plusieurs coups, sur quoi la Goelette courut à terre environ cinq lieues au-dessous de la Mal-baie; et lorsque la chaloupe du Paquebot l'aborda, on ne trouva que Joseph Fisher à bord, car Christopher Hervey et deux autres s'étoient sauvés à terre.

MR. L'IMPRIMEUR, dans la Gazette de Jeudi dernier, sous l'Adresse au Roi, j'ai remarqué une erreur à ma signature; il y a, L. de Salaberry, Seigneur du Saule Monimereau, Beauport &c. il faut, L. de Salaberry, Seigneur du Saule Montmorency de Beauport, ne l'étant que de cette partie, et non de la Seigneurie de Beauport. Si vous voulez bien insérer ceci dans votre prochaine feuille, vous obligerez Monsieur, un de vos souscripteurs,
A Québec, 17me Novembre, 1788. L. DE SALABERRY.

ON VIENT DE PUBLIER
Le CALENDRIER
De Q U E B E C,
Pour l'Année 1789.

BUREAU GENERAL DE POSTE

Pour les Provinces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale.

QUEBEC, 13 Novembre, 1788.

UNE Malle pour Angleterre sera close à ce Bureau

Lundi le 8 Décembre à 4 heures après midi; et sera acheminée de Montreal Jeudi le 11 du dit mois, pour être mise aboard du Paquebot de sa Majesté qui partira de la Nouvelle-York pour Falmouth, Mercredi le 7 de Janvier prochain.

Le Postage du Paquebot ne peut être reçu en Amérique; mais celui d'ici à la Nouvelle-York doit être payé au Bureau où les lettres seront mises.

Les lettres pour aucune partie du Continent d'Europe doivent être envoyées sous enveloppe à un correspondant à Londres, sans quoi elles ne feront point acheminées.

HUGH FINLAY, Deputy Directeur Général de la Poste.

TOUS ceux qui ont des demandes sur la Succession

de défunt John Macnamara, de Berthier, sont par le présent requis d'envoyer leurs comptes dûment authentiqués au soussigné, afin qu'ils soient réglés sitôt que possible; et tous ceux qui sont redevables à la dite Succession, ou à celle de défunt Hugh Farries, ci-devant de Montreal, sont pareillement requis de payer leurs balances respectives au soussigné, qui est dûment autorisé de recevoir, comme Exécuteur testamentaire du dit John Macnamara, et Procureur de l'Executrix: C'est pourquoi, afin d'éviter toutes peines inutiles, avis est par le présent donné, que les dettes qui ne seront point acquittées d'ici au premier jour de Janvier prochain seront poursuivies sans autre avis.—A U S S I à VENDRE ou à LOUER par le soussigné, pour un nombre d'années, et à prendre possession incontinent, une maison très-commode et très-bien située à Chambly, communément nommée la Maison Rouge, avec 12 acres de terre, comprenant un très bon verger qui en dépend. Aussi une autre maison et emplacement y joignant, contenant 13 acres d'excellent terrain labourable, avec une grange, des étables, &c. &c. Ceux qui souhaiteront faire l'acquisition, ou louer les susdites maisons et terrains, pourront avoir l'une ou l'autre des dites parcelles séparément, ou autrement, aux termes les plus raisonnables, en s'adressant à moi,
Montreal, 29 Octobre, 1788. THOMAS M'CORD.

ST. GERMAIN Curé de Repentigny, en sa qua-

lité d'executeur du testament de feu Mr. Louis Dubois, ancien marchand à St. Sulpice, reçu par maître Saupin Notaire à l'Assomption, le 6 Octobre 1788, avertit, 1^o les créanciers de lui notifier à son Domicile à Repentigny, leurs comptes contre le Sieur testateur bien authentiqués, pour être selon les ordres parfaitement bien payés, 2^o les débiteurs de payer incessamment au dit exécuteur, 3^o le public en général que l'emplacement du sieur testateur d'un peu moins d'un arpent carré, clos en pieux de cadre, avec une bonne maison, et quelques autres bâtimens dessus construits, à quatre arpens de l'église, située dans la paroisse de St. Sulpice, aussi agréablement, qu'avantageusement pour la commodité du commerce, que la facilité de subsister, sera vendu ou loué, en s'adressant à l'executeur. *1p

ELIE BRANSON, Gentilhomme de Montréal,

ayant depuis peu acquis de Jean Marie Calvé, de la Côte des Neiges, tuteur de ses enfans mineurs, une pièce de terre située au dit lieu de la Côte des Neiges, dans la précinte de la ville de Montréal, contenant cinq arpens de front et vingt-un arpens de profondeur, bornée devant par le chemin du Roi, derrière par la terre de Decartes, d'un côté par l'Honorable Longueuil, et d'autre côté par Michel Barthelet dit Savoyard, sur laquelle sont bâties une maison en pierre, une grange, des étables et autres bâtimens dépendants, avec les appurtenances qui en dépendent.

Et attendu que la plus grande partie du prix d'achat doit être payée le vingt-quatrième jour de Décembre prochain, et le restant le premier Mai prochain, tous ceux qui ont des prétentions sur les dites parcelles, ou aucune partie d'icelles, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en donner avis au Notaire soussigné, en son étude sur Notre Dame à Montréal, d'ici au dit vingt-quatrième jour de Décembre, faute de quoi l'acquéreur paiera et se prévaudra de cet avertissement.

JOHN GERBRAND BEEK, Notaire Public.

MONTREAL, 3 Novembre, 1788.

1p

THE Subscriber being duly nominated and appointed Sequestrator to the Estates of Cadwallader Blaney, and George Smyth of Saint John's, deceased, all persons having any demands on either of the said Estates, are hereby requested to send their accounts properly authenticated to him at his office in Notre Dame Street, that they may be settled as soon as possible; and all those who are indebted to either of the said Estates to pay the same to him, being duly authorized for that purpose.
Montreal, 30th October, 1788. *****
JOHN GERBRAND BEEK.

ARRIVED IN THE MAXWELL FROM LONDON, AND
For SALE by GEORGE IRWIN,
A General and compleat assortment of Dry Goods, amongst which are a variety of Carron Stoves—all which he will sell on the most reasonable terms.

THE Subscriber having bought on the 20th ult. at Public Venue, the whole of the OUTSTANDING DEBTS due to the different Estates of Mr. JAMES MACKENZIE and Mr. THOMAS BURN, late of this place, Merchants, and being legally constituted sole Proprietor of the same, requests all those who may owe either or both of the said Estates, immediately to pay the same, or give such other Speciality as will allow him to close their Accounts on the Books kept by the said Mr. JAMES MACKENZIE and Mr. THOMAS BURN.
Montreal, 6th October, 1788. *****
JAMES DUNLOP.

TO BE SOLD VERY CHEAP FOR READY MONEY.
By Alexander & Thomas Wilson;
ROSE BUTTER of the first quality; best London made Mould CANDLES; Cheshire CHEESE; Irish MESS PORK in Barrels, and sundry DRY GOODS.—*Quebec, 29th September, 1788.*

IMPORTED in the CARLETON, LONDON, and FLORA, and for SALE
By MATHEW & JOHN MACNIDERS, Uppertown:
A Neat Assortment of Calicoes, Cottons, Muslins, Muslinets, Gauzes, Ribbons, Shawls, Dimities, Satinets, Taffeties, Tapes, &c. Ladies Sattin, Morroco, and Sattinet Shoes and Slippers; Gloves and Mitts fashionable colours; Silk, Cotton, Thread and Worsted Stockings; Orkney knit Stockings and Mitts; Cambricks; Irish Linens from 1s. 3d. to 5s.—Russia and Scotch Sheetings, Tykens; Printed Velvets and Corduroys; Cloths, Serges, Callimancoes, Camblets; fashionable Buckles and Buttons; Hatts; Gentlemen's fine stitched heel'd Pumps; Calf Channel and common ditto—Children's Shoes and Pumps; Perfumery, Jewellery, Carpets, Blankets, Hair, Brooms, Mops, Scrubbing, paint and white-wash Brushes, Robin Hair, &c.—An assortment of the most fashionable Glass and Queen's Ware; Spiceries, Mustard, Basket Salt; best Florence Oil in Flasks; Paints and Oil; Nails of all kinds; Iron-mongery, Calf-skins, Ben and Crope Sole Leather.

A. L. S. O., warranted of the best Qualities,
 Port, Madeira, Sherry, and Frontinac Wines in bottles; London Porter in hogsheads and bottles; Jamaica Spirits, West India Rum, French Brandy, Geneva, Shrub, White-wine Vinegar and Lime juice; Hyson, Souchong, Green and Bohea Teas; double and single refined Sugars, Mucovale ditto—Chester Cheese, Chocolate, Coffee, Orange, and Lemons; Bloom and Sun Raisins, Turkey Figs, Prunes, Currants and Almonds. A variety of articles too tedious to enumerate, all which, they will dispose of very low.

To be SOLD at the PRINTING-OFFICE,
A General Assortment of Stationary.

DISTRICT of } **BY** Virtue of a Writ of Execution issued out of his
 MONTREAL. } **M**ajesty's Court of Common-pleas for the said district, at the suit of Noel Brû dit La Giroflée, against the goods and chattels, lands and tenements belonging to the vacant succession of Pierre Joubert, in the hands of Louis Honoré Joubert, curator duly elected to the said succession, I have seized and taken in execution, as belonging thereto; a lot of land situate at Chambly, containing two arpents in superficie, bounded in the front by Mr. Grisé, on one side by Nicolas Lague, on the other side by the widow Taupier, and behind by the representative of Hugh Faries, with a log-house and other buildings thereon erected; also a lot or concession of land situate in the Seigniorie of General Christie, at Chambly aforesaid, containing six arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in the front by the little river Montreal, on one side by Julien Piedalu, fils, on the other side and behind by ungranted lands: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the church-door of the parish of Chambly aforesaid, on Sunday the twenty-second day of February next, immediately after divine service in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, SHERIFF.
 All and every person having claims on the said lands, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office, before the day of sale.
Montreal, 9th October, 1788.

DISTRICT of } **BY** virtue of a Writ of Execution issued out of his
 MONTREAL. } **M**ajesty's Court of Commo-pleas for the said district, at the suit of Joseph Turgeon against the goods and chattels, lands and tenements of Joseph La Chaine, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Joseph La Chaine, a lot or concession of land situate at Saint Martin, on the Isle Jesus, in the district aforesaid, containing three arpents in front by eighteen arpents in depth, bounded in the front by a rivulet, on one side by Charles Cadoret, on the other side by Nicolas Boucher, and behind by Simion Hote, with a barn thereon erected: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the church door of the parish of Saint Martin aforesaid, on Sunday the first day of March next, immediately after divine service in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, SHERIFF.
 All and every person having claims on said land, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office, before the day of sale.
Montreal, the 9th October, 1788.

L E SOUSSIGNE', etant duément nommé et constitué Séquestre des Successions de défunts Cadwallader Blaney et George Smyth de St. Jean, tous ceux à qui il est dû par l'une ou l'autre d'icelles sont par le présent priés de lui envoyer leurs comptes: à son étude sur la rue Notre Dame, afin qu'ils soient arrangés aussitôt que possible; et tous ceux qui sont redevables à l'une ou l'autre des dites successions de payer entre ses mains, etant duément autorisé à cet effet.
MONTREAL, 30 Octobre, 1788. JOHN GERBRAND BEEK.

ARRIVE' DE LONDRES DANS LE MAXWELL, ET
A VENDRE par GEORGE IRWIN,
UN assortiment général et complet de marchandises sèches; entr'autres articles est une variété de poels d'Ecosse. Il vendra aux prix les plus raisonnables.

TERIGANNE, dit LAFLECHE, Negociant à Nicolet, avertit le Public, qu'il a à vendre, une terre de vingt arpens ou environ, située sur la riviere Nicolet, bien garnie de toutes sortes de bâtimens. Aussi une autre dans la Baie St. Antoine, de trois arpens de front sur quarante de profondeur, aussi bien bâtie; et comme il penie quitter la Province, il avertit tous ceux qui lui doivent de venir le payer, faute de quoi ils seront poursuivis suivant la Loi.
 *††

A VENDRE AU BUREAU DE CONFIANCE,
 Chez le Sieur ETIENNE FOURNIER, Marchand à Montréal:

Ancien Cours.		Ancien Cours.	
Une bague d'agate arborisée, entourée d'éméraires et perles fines, : : : : 48 0	Un assortiment de boucles d'acier placées en argent, depuis 6ll. la paire, jusqu'à : : : : : 10	Gands de poil d'Angola très finset chauds, 7 4	Une burine propre à mettre de l'argenterie et autres effets, en montre, } 36
Une boucle de col en or unie, : : : : 84	Habit et veste gros de Naples gris brodés or et argent, : : : : } 96	Trois montres d'or unies, à la mode, } 240	Une pendule mahognai avec sa garniture en or moulu, sonant les heures et demi-heures, : : } 300
Une petite montre en or du dernier goût, 240	Une glace à cadre de mahognai avec des ornemens dorés, de 3 pieds de haut sur 1 pied 7 pouces de large, } 150	La piece, à : : : : : } 240	4 Chaises de mahognai, la piece, à 12
Un forté piano en bon état, : : : : 360	Un miroir à toilette ovale, : : : : 36	Une montre d'argent Française, : : : : 72	Une bague topaze entourée de diamans, Dragées fines, et pralines, la livre à 3 12
Une tabatiere d'écaille à portrait, avec un cercle en or, : : : : 40	Pastilles assorties, à toutes sortes d'odeurs, dans des flacons contenant 1/2 livre chacun, le flacon à 6	Une montre de similor, : : : : 48	Une paire de boucles d'Argent à grosse perles, : : : : 60
Gands de peau glacés pour homme et pour femme, la paire, à : : : : 4 16	Un assortiment de plumes pour les Dames de differens prix, } 84	Bas de soye noir pour homme, la paire, à 21	Un tapis neuf de 10 pieds de longueur sur 9 pieds de large, } 84
Beau satin noir pour culote, la yde. à 20	Pieurs taffetas noirs à bon marché.	Draps de soye noir, do. la yde. à 20	
Dentelle de fil assortie, depuis 36/.		l'aune, jusqu'à : : : : : 6	
Tabac en poudre premiere qualité 30/.		la livre en détail, en gros, : : : : 1 4	
Tabac d'Hollande premiere qualité, la livre, : : : : : 2			

Le Sr. Etné. Fournier garantit son tabac pour n'être jamais dans le cas de se gâter; au contraire il assure qu'à le garder il prend de la qualité, il offre ses services au marchands qui en revendent, soit à Québec ou autres places de la province, à bonne composition.

DISTRICT de } **EN** vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour
 MONTREAL. } **E** des Plaidoyers-communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de Noel Brû dit La Giroflée, contre les effets, biens, terres et possessions de la succession vacante de Pierre Joubert, entre les mains de Louis Honoré Joubert, curateur duément élu à la dite succession, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant à la dite succession, une portion de terre située à Chambly, contenant deux arpents en superficie, bornée devant par Mr. Grisé, d'un côté par Nicolas Lague, d'autre côté par la veuve Taupier, et derrier par le représentant de Hugh Faries, avec une maison en bois et autres bâtimens dessus construits. Aussi une portion ou concession de terre située dans la seigneurie du Général Christie, à Chambly susdit, contenant six arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée devant par la petite Riviere Montréal, d'un côté par Julien Piedalu, fils, d'autre côté et derriere par des terrains non-concédés: Or je donne avis par le présent, que les dits terrains et bâtimens seront vendus et adjudés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Chambly susdite, Dimanche le vingt-deuxieme jour de Fevrier prochain, à l'issue de la Messe, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, SHERIFF.
 Quiconque a des prétensions sur les dites terres, par hypothèque ou autrement, est requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son bureau, avant le jour de la vente.
MONTREAL, 9 Octobre, 1788.

DISTRICT de } **EN** vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour
 MONTREAL. } **E** des Plaidoyers-communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de Joseph Turgeon, contre les effets, biens, terres et possessions de Joseph Lachaine, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant an dit Joseph Lachaine, une portion ou concession de terre située à St. Martin sur l'Isle Jesus dans le district susdit, contenant trois arpents de front sur dix-huit arpents de profondeur, bornée devant par un ruisseau, d'un côté par Charles Cadoret, d'autre côté par Nicolas Boucher et derriere par Simon Hote, avec une grange dessus construite: Or je donne avis par le présent, que la dite portion de terre, &c. seront vendues et adjudées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Martin susdite, Dimanche le premier jour de Mars prochain, à l'issue de la Messe, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
 Si quelqu'un a des prétensions antérieures sur la dite terre, par hypothèque ou autrement, il est requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son bureau, avant le jour de la vente.
MONTREAL, 9 Octobre, 1788.